

**RELEVÉ
DES
DÉCISIONS**

COMMISSION PERMANENTE
DU 28 JANVIER 2008

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 28 JANVIER 2008 À CLERMONT-FERRAND

Étaient présents : 44 Conseillers régionaux ;
MM. Éric DUBOURGNOUX, Brice HORTEFEUX, et Serge TEILLOT étant absent(s) ou excusé(s).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES - ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

▪ **Transfert de technologies : rapport n° 1**

(page 1 du rapport)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds Régional de l'Innovation (FRI) OSEO/Conseil régional, la Commission permanente décide de retenir les projets mentionnés dans le rapport (phases 1 et 2).

▪ **Bourses innovation : rapport n° 2**

(page 3 du rapport)

La Commission permanente décide de soutenir le dossier sélectionné par le jury spécialement constitué à cet effet et d'attribuer à M. BORIS EYHERAGUIBEL une bourse innovation option 2 pour un montant de 12 000 € pour 12 mois sous réserve du vote des crédits.

▪ **Aide régionale aux fonds propres : rapport n° 3**

(page 7 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à la SARL DON FOSTER à Saint-Germain-des-Fossés (03), une aide régionale aux fonds propres d'un montant de 60 000 €, soit 30 000 € en avance remboursable et 30 000 € en subvention
- à l'EURL LAURENT PARTICIPATIONS à Chalignac (15), une aide régionale aux fonds propres d'un montant de 45 000 €, soit 22 500 € en avance remboursable et 22 500 € en subvention
- à la SAS MOULIN BOIS ÉNERGIE à Dunières (43), une aide régionale aux fonds propres d'un montant de 100 000 €, soit 50 000 € en avance remboursable et 50 000 € en subvention
- à la SAS FINANCIÈRE GILBERT à Peschadoires (63), une aide régionale aux fonds propres d'un montant de 60 000 €, soit 30 000 € en avance remboursable et 30 000 € en subvention
- à la SAS DÔME FINANCE à Cournon d'Auvergne (63), une aide régionale aux fonds propres d'un montant de 60 000 €, soit 30 000 € en avance remboursable et 30 000 € en subvention
- à la société coopérative GÉOLOGRAFIS à Cournols (63), une aide régionale aux fonds propres d'un montant de 29 400 €, soit 14 700 € en avance remboursable et 14 700 € en subvention
- à la SARL ALUTEC MENUISERIES à Clermont-Ferrand, une aide régionale aux fonds propres d'un montant de 60 000 €
- à l'EURL HOLDING CHAMBRIAL-CAVANAT à Olliergues (63), une aide régionale aux fonds propres d'un montant de 30 000 €, soit 15 000 € en avance remboursable et 15 000 € en subvention.

▪ **Aide au conseil créateur/repreneur : rapport n° 4**

(page 26 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer à M. LAURENT TERRIER une subvention de 3 820 € afin de financer une étude de faisabilité financière préalable à la reprise.

▪ **Aide régionale aux études en faveur des parcs d'activités : rapport n° 5**

(page 28 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 22 200 € à la communauté de communes EN BOCAGE BOURBONNAIS (03), bien que l'opération ait déjà débuté, pour contribuer au financement d'une étude préalable à la création d'un parc d'activités sur la commune de Bourbon l'Archambault
- 11 000 € à la communauté de communes BORT-LANOBRE-BEAULIEU (19), bien que l'opération ait déjà débuté, pour contribuer au financement d'une étude préalable à la création du parc d'activités "Larnie" sur la commune de Lanobre (15)
- 17 200 € à la communauté de communes ALLIER COMTÉ COMMUNAUTÉ (63), pour contribuer au financement d'une étude préalable à la création d'un parc d'activités intercommunal sur la commune de Vic-le-Comte.

▪ **Aménagement de parcs d'activités industrielles et artisanales : rapport n° 6**

(page 33 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 148 300 € à la communauté de communes des SUCS (43), pour contribuer à la création du parc d'activités de "Groumessomme" sur la commune d'Yssingeaux.

▪ **Plan Auvergnat pour la Création et la Transmission d'Entreprises (P.A.C.T.E.) : associations de prêts d'honneur : rapport n° 7**

(page 35 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes, pour participer au financement des coûts d'étude, de gestion et de suivi des prêts d'honneur :

- 13 500 € à l'association INITIATIVE CRÉATION EN HAUTE-LOIRE (I.C. 43) au Puy-en-Velay (43)
- 1 500 € à l'ASSOCIATION PLATE-FORME AUVERGNE POUR LA REPRISE ET L'INNOVATION (P.A.R.I.) gestionnaire du fonds de prêts d'honneur "AUVERGNE TECHNOLOGIE INNOVATION INITIATIVE + (A.T.2.I.+)" à Aulnat (63).

▪ **Plan Auvergnat pour la Création et la Transmission d'Entreprises (P.A.C.T.E.) : bourse créateur/repreneur d'entreprise : rapport n° 8**

(page 38 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une aide régionale aux porteurs de projets suivants :

- 5 000 € à M. JOËL LECOQ à Clermont-Ferrand
- 2 500 € à MELLE ELSA CHARROIN à Monlet (43)
- 2 500 € à MELLE ANGÉLIQUE FAVY à Thiers (63)
- 2 500 € à MME MICHÈLE LOUBAT à Aurillac (15)
- 5 000 € à MME YVETTE TIXIER à Chapdes-Beaufort (63)
- 2 500 € à MME STÉPHANIE FAVIRE-DUBOZ à Pionsat (63).

▪ **Favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire - Aides aux structures et aux acteurs de l'insertion par l'activité économique - Aides aux formes alternatives au développement économique classique : soutien aux structures et aux acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire : rapport n° 9**

(page 46 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- à l'EURL BOIS ÉNERGIE SERVICES DU HAUT CANTAL à Riom-ès-Montagnes (15), 7 500 € au titre de l'aide à la création d'entreprise d'insertion intervenant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire et 18 000 € pour financer une partie des salaires et charges versés au titre des deux premières années d'embauche d'un encadrant technique
- 10 000 € à l'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES AMIS ET PARENTS D'ENFANTS INADAPTÉS DE LA HAUTE-LOIRE - E.S.A.T. LES HORIZONS à Cussac-sur-Loire (43), pour financer l'acquisition de hottes d'extraction de cuisine
- 960 € à l'association BRAILLE ET CULTURE à Aigueperse (63), pour financer la réalisation d'une étude d'optimisation des supports de communication
- 3 180 € à l'association CHEMIN FAIS'ART à Chapdes-Beaufort (63), pour financer l'acquisition de matériels de coupe de pierre et de deux débroussailleuses
- 6 400 € à l'association RÉAGIR 43 à Brioude (43), pour financer l'acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion et ce bien que l'investissement soit déjà réalisé
- 18 000 € à la SARL SERVICES AUX INDUSTRIES, ARTISANS, ENTREPRISES ET PARTICULIERS (S.I.A.E.P. 03) à Moulins (03) pour financer une partie des salaires et charges versés au titre des deux premières années d'embauche d'un encadrant technique d'insertion
- 17 660 € à l'association ATELIER VÊTEMENTS INSERTION HAUTE-LOIRE (A.V.I. 43) à Yssingaux (43), pour financer une partie des salaires et charges versés au titre des deux premières années d'embauche d'un encadrant pédagogique et ce bien que ce salarié soit déjà embauché
- 18 000 € à l'association LASER 03 ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE à Moulins (03), pour financer une partie des salaires et charges versés au titre des deux premières années d'embauche d'un conseiller en insertion professionnelle
- 10 000 € à l'association OXYGÈNE à Aurillac (15), pour soutenir la réalisation de travaux d'extension et d'aménagement de ses bâtiments de production
- 7 770 € à l'ASSOCIATION FÉDÉRATION DES RELAIS A.S.E.V.E. à Vic-le-Comte (63), pour soutenir l'acquisition d'un camion-benne d'occasion, et ce bien que l'investissement soit déjà réalisé
- 10 000 € à la SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ANONYME D'INTÉRÊT COLLECTIF LE BIAU JARDIN à Gerzat (63), pour soutenir l'acquisition de puits canadiens, de matériels d'irrigation et de serre, de matériels informatiques avec logiciels, d'un gerbeur électrique, d'une pompe à irrigation, d'une arracheuse à carottes et de matériaux divers *(Non participation au vote de M. Yves Gueydon)*
- 15 000 € à l'association GROUPEMENT D'EMPLOYEURS CULTURE AUVERGNE (G.E.C.A.) à Riom (63), pour soutenir la création de ce groupement d'employeurs intervenant dans le secteur de la culture en Auvergne.

▪ **Avances remboursables à l'artisanat : rapport n° 10**

(page 63 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter les demandes de report d'échéances de remboursement des opérations mentionnées dans le rapport.

▪ **Aide aux entreprises en difficulté : rapport n° 11**

(page 65 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter la demande de report d'échéances de remboursement de l'opération mentionnée dans le rapport.

TOURISME ET THERMALISME

▪ **Aide aux structures à vocation régionale : rapport n° 12**

(page 67 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de donner son agrément aux projets de conventions jointes au rapport, liant le Conseil régional d'Auvergne et les associations précitées
- d'attribuer un montant global de subventions de 4 546 000 € pour la mise en place des actions confiées à ces structures par le Conseil régional d'Auvergne pour l'exercice 2008, montant réparti de la manière suivante :

- 4 252 000 € au COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE D'AUVERGNE
- 60 000 € à l'association THERMAUVERGNE
- 144 000 € à l'association SYSTÈME PERMANENT D'OBSERVATION DU TOURISME AUVERGNE (SPORT)
- 60 000 € à l'AGENCE DES LABELS TOURISTIQUES D'AUVERGNE
- 30 000 € au GROUPEMENT POUR LA QUALITÉ EN AUVERGNE

- d'accepter, en raison de la spécificité des opérations liées à la promotion touristique, que les actions correspondantes aient débuté avant la présente décision.

(M. René Souchon et M. André Chapaveire ne participent pas au vote).

▪ **Études d'aménagement touristiques : rapport n° 13**

(page 89 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 740 € à la commune d'YSSINGEAUX (43), pour financer la réalisation d'une étude d'insertion paysagère préalable à la réalisation d'une voie verte sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée de "La Galoche" et d'accepter que cette étude ait débuté avant la présente décision.

▪ **Plan thermal : rapport n° 14**

(page 91 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'annuler la somme de 92 977 € représentant le reliquat de la subvention de 270 000 € attribuée le 1^{er} mars 2004 à la commune de ROYAT (63), pour financer la modernisation de l'établissement thermal

- d'attribuer une subvention de 107 500 € à la commune de ROYAT, pour participer au financement de la mise à niveau du plateau technique de l'établissement thermal

- d'accepter que cette opération ait débuté avant la présente décision.

▪ **Grands sites - grands projets : rapport n° 15**

(page 94 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 23 750 € au SYNDICAT MIXTE DU PUY MARY, pour financer la 2^{ème} phase de mise en œuvre du plan de la randonnée et des sentiers d'interprétation, opération inscrite à la 3^{ème} tranche du programme Grand Site (2^{ème} génération).

▪ **Tourisme durable : rapport n° 16**

(page 96 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 280 € à la SARL HÔTELIÈRE DU SANCY au Mont-Dore, pour participer au financement d'un diagnostic énergétique de son établissement

- 1 000 € à MME HÉLÈNE ALQUIER, pour participer au financement d'un diagnostic énergétique concernant la création d'une Auberge de Pays à Compains
- 2 280 € à l'EURL MCP, pour participer au financement d'un diagnostic énergétique sur le Manoir Fleuri à Châtel-Guyon
- 2 280 € à la SARL JACQUES ET ARLETTE POMMIER, pour participer au financement d'un diagnostic énergétique de leur établissement situé à Châtel-Guyon
- 2 500 € à M. MICHEL MIGAYROU, pour participer à l'intégration de dispositifs d'économies d'énergies dans son projet de modernisation de l'hôtel-restaurant "Le Progrès" au Mont-Dore
- 2 500 € à l'AUBERGE DU PALAIS, pour participer à l'intégration de dispositifs d'économies d'énergies dans son projet d'extension à Celles-sur-Durolle.

La Commission permanente décide d'accepter que les opérations mentionnées dans le rapport aient débuté avant la présente décision.

▪ **Hôtels et restaurants : rapport n° 17**

(page 102 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à la SARL GROUPE CŒUR ET DÉTENTE, une subvention pour travaux de 14 550 €, une avance remboursable de 14 550 € et une subvention pour la création d'équipements complémentaires de 10 000 € pour participer à l'extension de la capacité d'accueil de l'hôtel-restaurant "Château d'Ygrande" à Ygrande (03)
- à la SARL LA TABLE D'ANTOINE, une subvention pour travaux de 22 000 € pour participer à la délocalisation du restaurant "La Table d'Antoine" à Vichy (03)
- à la SAS LE BAILLIAGE, une subvention pour travaux de 30 300 € et une avance remboursable de 30 300 € pour participer à la modernisation de l'hôtel-restaurant "Le Bailliage" à Salers (15)
- à la SARL AC HÔTELS D'Auvergne, une subvention pour travaux de 67 500 € et une avance remboursable de 67 500 € pour participer à la modernisation de l'hôtel-restaurant "Grand Hôtel Saint-Pierre" à Aurillac (15)
- à la SARL BCET, une subvention pour travaux de 5 095 € pour participer à la modernisation du restaurant "L'Ermitage" à Espaly-Saint-Marcel (43)
- à la SA CYGNE VERVEINE, une subvention pour travaux de 67 500 €, une avance remboursable de 67 500 € et une subvention pour conseil en décoration de 3 680 € pour participer à l'extension de l'hôtel Ibis au Puy-en-Velay (43)
- à la SARL LA CRÊCHE, une subvention pour travaux de 13 823 € et une avance remboursable de 13 823 € pour participer à la modernisation de l'hôtel-restaurant "La Crèche" à La Chomette (43) et d'accepter que l'opération ait débuté avant la présente décision
- à la SARL LE TY BREIZ, une subvention pour travaux de 9 112 € et une avance remboursable de 9 112 € pour participer à la rénovation de l'hôtel-restaurant "Les Cèdres Bleus" à Aurec-sur-Loire (43)
- à la SARL CHRIS'TEL, une subvention pour travaux de 11 265 € et une avance remboursable de 11 265 € pour participer à la modernisation de l'hôtel-restaurant "Le Chris'tel" au Puy-en-Velay (43)
- à la SARL LA CHAUMIÈRE, une subvention pour travaux de 24 000 € et une avance remboursable de 24 000 € pour participer à la modernisation de l'hôtel-restaurant "La Chaumière" à Ambert (63)
- à la SARL CHABERT D'OUTOUR RESTAURATION, une subvention pour travaux de 6 775 € et une avance remboursable de 6 775 € pour participer à la modernisation de l'hôtel-restaurant "Le Relais d'Auvergne" à Saint-Gervais d'Auvergne (63)
- à la SARL HÔTEL DE LA POSTE, une subvention pour travaux de 24 000 € et une avance remboursable de 24 000 € pour participer à la modernisation de l'Hôtel de la Poste à Pontgibaud (63)
- à l'EURL LE CANTOU, une subvention pour travaux de 22 000 € pour participer à la rénovation du restaurant "Le Cantou" à Orcival (63).

La Commission permanente décide d'accepter la demande de modification de programme de travaux mentionnée dans le rapport.

▪ **Hôtellerie de plein air : rapport n° 18**

(page 125 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 9 000 € à la SARL CAMPING LES ACACIAS, pour participer à la création d'un toboggan aquatique au camping "Les Acacias" à Bellerive-sur-Allier (03)
- 20 000 € à la communauté de communes CÈRE ET GOUL EN CARLADÈS, pour participer à la création de cinq habitations légères de loisirs et une subvention de 33 483 € pour la modernisation des campings de Saint-Jacques-des-Blats, Thiézac et Polminhac (15).

La Commission permanente décide d'accepter que ces opérations aient débuté avant la présente décision.

▪ **Aide au développement d'une offre touristique de qualité, innovante et identitaire : rapport n° 19**

(page 130 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 320 000 € à la commune de CHAUDES-AIGUES (15), pour participer à la création d'un hôtel-restaurant haut de gamme sur le site du château de Couffour et d'accepter que cette opération ait débuté avant la présente décision.

▪ **Meublés de tourisme : rapport n° 20**

(page 135 du rapport)

La Commission permanente décide d'adopter la programmation présentée dans le rapport, qui conduit à l'attribution de 129 307 € de subventions contribuant ainsi à la création de 14 gîtes ruraux privés, de 24 chambres et tables d'hôtes et 1 gîte de séjour et d'accepter que ces opérations aient débuté avant la présente décision

▪ **Aires de services pour camping-cars : rapport n° 21**

(page 148 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 5 051 € à la communauté de communes CÈRE ET RANCE EN CHÂTAIGNERAIE, pour participer à la création d'une aire de services pour camping-cars sur la commune de Saint-Mamet-la-Salvetat (15)
- 6 900 € à la communauté de communes HAUTE-CHÂTAIGNERAIE, pour participer à la création d'une aire de services pour camping-cars sur la commune de Prunet (15)
- 6 900 € à la communauté de communes VOLVIC-SOURCES ET VOLCANS, pour participer à la création d'une aire de services pour camping-cars au Puy de Paugnat (63).

La Commission permanente décide d'accepter que les deux dernières opérations aient débuté avant la présente décision.

▪ **Programme régional Tourisme et Handicap : rapport n° 22**

(page 153 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 15 000 € à la communauté d'agglomération VICHY VAL D'ALLIER, pour participer aux aménagements liés à l'accueil de personnes à mobilité réduite dans le cadre du projet de valorisation du site des bords de l'Allier "Boire des Carrés" à Vichy (03)

- 2 550 € à la communauté de communes du PAYS DE MONTFAUCON, pour participer à la création d'un gîte rural 3 épis "Gîtes de France" à Montregard (43)
- 4 094 € à M. CHRISTIAN PRÉVOT, pour participer à la création de deux chambres d'hôtes dans sa propriété située sur la commune de Bonneval (43).

La Commission permanente décide d'accepter que les deux dernières opérations aient débuté avant la présente décision.

▪ **Aide au conseil et aux études pour la qualification et le développement de l'offre touristique régionale : rapport n° 23**

(page 158 du rapport)

▪ Les études touristiques

La Commission permanente décide d'attribuer au SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU HAUT-ALLIER, une subvention de 4 268 € pour l'étude touristique et une subvention de 2 000 € pour l'expertise architecturale concernant le projet de requalification de l'offre touristique de l'auberge du Mont-Mouchet sur la commune d'Auvers (43).

▪ Les expertises-projets et les expertises architecturales et de décoration

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à MME CHRISTIE LENART et M. MICHEL BROUSSE, une subvention de 1 880 € pour l'expertise architecturale et de décoration et l'expertise-projet concernant le projet de création de chambres d'hôtes à la Ferme de Truchement située sur la commune de Manzat (63)
- à la SARL CAMPING DE BALANÈDE, une subvention de 1 920 € pour l'expertise architecturale et paysagère et l'expertise-projet concernant le projet de modernisation du camping Le Clos des Balanède à Châtel-Guyon (63)
- à la SARL JACQUES ET ARLETTE POMMIER, une subvention de 1 920 € pour l'expertise architecturale et de décoration et l'expertise-projet concernant le projet de modernisation de l'hôtel-restaurant Hôtel de Paris à Châtel-Guyon (63)
- à la SNC B ET B, une subvention de 960 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de modernisation du restaurant Les Baladins à Saint-Nectaire (63)
- à la SARL LES QUATRE SAISONS, une subvention de 960 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet d'extension du camping Le Clos Auroy à Orcet (63).

▪ Les journées de conseil

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à la SARL AC HÔTELS D'AUVERGNE, une subvention de 1 152 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant l'hôtel-restaurant Grand Hôtel Saint-Pierre à Aurillac (15)
- à la SARL AC' HÔTEL DU VELAY, une subvention de 1 152 € pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant l'hôtel-restaurant Le Bristol au Puy-en-Velay (43)
- à M ET MME CHRISTIANE RANDANNE, une subvention de 1 280 €, pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant leurs chambres et tables d'hôtes à Aurières (63).

▪ Les audits de certification

La Commission permanente décide d'attribuer au groupement QUALITÉ AUVERGNE une subvention de 3 245 € pour participer au financement des audits Qualité Auvergne.

AGRICULTURE ET FORÊT

▪ **Contrat régional d'installation agricole : rapport n° 24**

(page 171 du rapport)

- Installation hors cadre successoral

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 7 700 € à MME NATACHA GENTILHOMME à Pouzy Mésangy (03) et d'accepter que cette opération ait débuté avant la présente décision.

- Accès au foncier

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 8 802 € à la SAFER AUVERGNE pour les dossiers mentionnés dans le rapport
- d'accepter le principe d'engager les crédits correspondants auprès de la SAFER AUVERGNE et que le versement lui soit également adressé
- d'accepter que le stockage des terres puisse avoir débuté avant la présente décision.

- Animation-communication

La Commission permanente décide :

- de retenir la demande d'aide régionale présentée et d'attribuer dans le cadre de l'appel à projets "Communication sur les métiers de l'agriculture" une subvention d'un montant de 82 500 € à l'AREFA Auvergne pour la réalisation du projet "La terre vue du collègue en Auvergne "
- de procéder au versement de cette subvention dans les conditions décrites dans le cadre de la convention signée avec l'AREFA Auvergne
- d'accepter que l'opération subventionnée puisse avoir débuté avant la présente décision.

▪ **Contrat régional de diversification agricole : rapport n° 25**

(page 175 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer un montant global de subventions de 52 700 € aux bénéficiaires mentionnés dans le rapport
- d'accepter que les investissements subventionnés puissent avoir débuté avant la présente décision
- de conditionner le versement de l'aide attribuée à M. JÉRÉMIE BURLAUD à la transmission au Conseil régional d'un justificatif d'installation.

▪ **Développement de l'emploi salarié : rapport n° 26**

(page 177 du rapport)

- Aide à la création d'emploi salarié au sein des groupements d'employeurs

La Commission permanente décide de retenir les demandes présentées dans le rapport pour un montant global de 20 711 € et d'accepter que les embauches puissent avoir eu lieu avant la présente décision.

- Aide à l'utilisation des services de remplacement par les agriculteurs

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :
 - pour le motif congés :
 - 510 € au GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DÉPARTEMENTAL DE REMPLACEMENT AGRICOLE DE LA HAUTE-LOIRE au Puy-en-Velay (43)

- pour le motif formation :
 - 120 € à l'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES DE REMPLACEMENT DE L'ALLIER à Moulins (03)
 - 120 € au GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DÉPARTEMENTAL DE REMPLACEMENT AGRICOLE DE LA HAUTE-LOIRE au Puy-en-Velay (43)
- d'accepter le principe d'engager ces aides auprès des groupements d'employeurs à vocation remplacement départementaux, ceux-ci s'engageant à faire figurer sur les factures adressées aux agriculteurs le montant de l'aide de la Région Auvergne qui vient en déduction du montant à payer par les agriculteurs bénéficiaires (ou le cas échéant à reverser l'aide aux agriculteurs bénéficiaires)
- de considérer que les formations et les congés peuvent avoir eu lieu avant la présente décision.

▪ **Charte porcine : rapport n° 27**

(page 180 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 6 224 € à M. PASCAL VALNON à Lurcy-Lévis (03) pour l'extension d'un élevage
- de conditionner le versement de cette aide à la réception au Conseil régional de justificatifs permettant de vérifier que le bâtiment dans lequel seront créées les 250 places de post-sevrage et les 100 places de pré-engraissement remplit les critères d'attribution de la majoration pour utilisation du bois
- d'accepter que l'opération subventionnée puisse avoir débuté avant la présente décision.

▪ **Aide aux projets des CUMA : rapport n° 28**

(page 184 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer un montant global de subventions de 3 638 € à répartir entre les bénéficiaires figurant dans le rapport
- d'accepter que l'investissement subventionné au bénéfice de la CUMA DE LA VIGNE puisse avoir été réalisé à compter du 10 décembre 2007
- d'accepter la modification de la nature du matériel subventionné le 10 décembre 2007 au bénéfice de la CUMA DE CHARRÉE (43).

▪ **Développement de l'agriculture biologique : rapport n° 29**

(page 186 du rapport)

▪ **Investissements liés au démarrage de la production biologique**

La Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 3 648 € à répartir entre les bénéficiaires figurant dans le rapport et d'accepter que les opérations aient débuté avant la présente décision.

▪ **Certification de la filière biologique**

La Commission permanente décide :

- d'allouer un montant global de subventions de 982 € à répartir entre les bénéficiaires figurant dans le rapport
- de procéder au paiement de ces aides au vu d'une copie du certificat et de la licence en agriculture biologique valables pour l'année 2007 (ou d'une attestation délivrée par l'organisme certificateur pour les bénéficiaires en cours de conversion à l'agriculture biologique) et des factures acquittées correspondant aux coûts de certification
- d'accepter que la certification ait eu lieu avant la présente décision.

▪ **Contrats de valorisation et de qualité : rapport n° 30**

(page 190 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 9 000 € à l'association FIN GRAS DU MÉZENC pour la réalisation du volet 2008 de son programme triennal de promotion-communication
- de procéder au paiement de cette subvention au vu d'un compte-rendu d'exécution technique et financier et de documents faisant état de la mise en évidence de la participation financière de la Région Auvergne
- d'accepter que l'opération ait débuté avant la présente décision.

▪ **Schémas de desserte forestière : rapport n° 31**

(page 193 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer :

- d'attribuer une subvention de 12 500 € à la communauté de communes du HAUT-LIVRADOIS (63), pour la réalisation d'un schéma de desserte forestière sur les communes de Fayet-Ronaye et de Saint-Bonnet le Bourg
- de procéder au paiement de cette subvention sur la base des factures acquittées et d'un compte-rendu de l'étude accompagné de l'avis de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Puy-de-Dôme.

▪ **Promotion du bois dans la construction : rapport n° 32**

(page 195 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :
 - 30 000 € à la commune de MONTAIGUT EN COMBRAILLE (63), pour la construction d'un atelier municipal
 - 30 000 € à la SARL BASMAISON (03), pour la construction d'un atelier de production de sciages
- d'accepter que les investissements subventionnés aient débuté avant la présente décision
- de déroger aux modalités du programme de commune de MONTAIGUT EN COMBRAILLE en acceptant de financer un atelier municipal.

ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

▪ **Fonctionnement des lycées publics - Dotations complémentaires : rapport n° 33**

(page 199 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une dotation complémentaire de fonctionnement d'un montant global de 31 060 € en faveur des établissements suivants :

- 4 000 € au lycée de Volvic
- 6 000 € au lycée *Gilbert Romme* à Riom
- 4 000 € au lycée *Vercingétorix* à Romagnat
- 1 060 € au lycée de Presles à Cusset
- 860 € au lycée *Jean Monnet* à Yzeure
- 1 180 € au lycée *Théodore de Banville* à Moulins
- 1 720 € au lycée *Émile Duclaux* à Aurillac

- 640 € au lycée *Jean Monnet* à Aurillac
- 880 € au lycée de Haute-Auvergne à Saint-Flour
- 880 € au lycée *Charles et Adrien Dupuy* au Puy-en-Velay
- 720 € au lycée *Blaise Pascal* à Clermont-Ferrand
- 2 540 € au lycée *René Descartes* à Cournon d'Auvergne
- 1 400 € au lycée *Murat* à Issoire
- 600 € au lycée *Claude et Pierre Virlogeux* à Riom
- 1 420 € au lycée agricole de Brioude-Bonnefont
- 1 520 € au lycée agricole d'Yssingeaux/Le Puy
- 1 640 € au lycée agricole *Georges Pompidou* à Aurillac.

▪ **Équipement des lycées publics : rapport n° 34**

(page 203 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'affecter, pour les opérations en maîtrise d'ouvrage définies en annexe au rapport, un montant global de 270 000 € (programme général) et de 65 000 € (équipements liés à des rénovations)
- d'attribuer un montant total de subventions de 89 300 € pour les opérations définies en annexe au rapport (programme général).

▪ **Programme prévisionnel des investissements et programme général annuel de travaux dans les lycées : rapport complémentaire**

Pour la mise en sécurité du lycée *François Rabelais* à Brassac-les-Mines, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

- lot 3 - Plâtrerie - peinture - faux plafonds, attribué à l'entreprise CHARLES & VIGOUROUX à Langeac, pour 157 760,55 € HT
- lot 4 - Électricité - courants forts et faibles, attribué à l'entreprise DA COSTA à Brioude, pour 117 589,79 € HT
- lot 5 - Ventilation sanitaire, attribué à l'entreprise A CLIM à Clermont-Ferrand, pour 7 800 € HT
- lot 6 - Serrurerie, attribué à l'entreprise MONIER, à Champeix, pour 10 805,50 € HT.

Pour la mise en sécurité et l'aménagement d'une laverie et de vestiaires dans le bâtiment hôtellerie du lycée *Jean Monnet* au Puy-en-Velay, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

- lot 1 - Démolition - gros-œuvre - maçonnerie, attribué à l'entreprise S.G.D.C. à Langogne (48), pour 95 251 € HT
- lot 4 - Cloisons - plâtrerie - peinture - faux plafonds, attribué à l'entreprise CHARLES & VIGOUROUX à Langeac, pour 122 700,89 € HT
- lot 6 - Courants forts et faibles, attribué à l'entreprise CEGELEC à Brives-Charensac, pour 132 006,55 € HT.

Pour la rénovation et l'extension du lycée agricole d'Yssingeaux, la Commission Permanente autorise le mandataire, la société ICADE G3A, à signer :

- les marchés de travaux avec les entreprises suivantes :
 - lot 1 - Désamiantage - démolition du bâtiment, attribué à l'entreprise SDRTP à Montregard (43), pour 47 801 € HT
 - lot 2 - Fondations spéciales, attribué à l'entreprise FM BTP à Issoire, pour 140 176,30 € HT
 - lot 3 - Terrassements, attribué à l'entreprise BEUGNET à Saint-Etienne, pour 193 043,19 € HT
 - lot 4 - Gros-œuvre - structure, attribué à l'entreprise CHANON à Yssingeaux, pour 586 255,33€ HT

- lot 5 - Charpente - ossature et vêtture bois, attribué à l'entreprise MICHEL à Yssingeaux, pour 959 240 € HT
 - lot 9 - Peinture - plafonds, attribué à l'entreprise PERRETI à Brives-Charensac, pour 102 500 € HT
 - lot 10 - Revêtements de sol, attribué à l'entreprise BONNET à Yssingeaux, pour 30 703,50 € HT
 - lot 11 - Voirie réseaux divers - espaces verts, attribué à l'entreprise APPIA à Cussac/Loire, pour 405 000 € HT
 - lot 12 - Équipement de boxes, attribué à l'entreprise NANCY CHEVAL à Ligneville (88), pour 154 720 € HT
 - lot 13 - Portes sectionnelles, attribué à l'entreprise SODAM à Saint-Étienne, pour 16 670 € HT
 - lot 14 - Chauffage - ventilation - plomberie sanitaire, attribué à l'entreprise CROZE à Brives-Charensac, pour 82 202,61€ HT
 - lot 15 - Courants forts - courants faibles, attribué à l'entreprise FRAISSE & FILS à Yssingeaux, pour 95 524 € HT
- le marché d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC), attribué au Cabinet Francis KLEIN à Grézieu la Varenne (69), pour un montant de 218 509,45 € HT.

Pour des travaux de mise en sécurité au lycée *Jeanne d'Arc* à Clermont-Ferrand, la Commission permanente autorise le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 5 au marché de travaux, concernant le lot n° 3 - Plâtrerie - Peinture - Faux plafonds - Flocage, attribué à l'entreprise PEGEON, à Beaumont.

Pour la mise en sécurité électrique et l'aménagement pour la section BTS "Force de vente" au lycée *Murat* à Issoire, la Commission permanente autorise le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant au marché de travaux, concernant le lot n° 13 - Plomberie - Sanitaire, attribué à l'entreprise LIVRADOIS CHAUFFAGE à Issoire.

Pour la restructuration du lycée *Gustave Eiffel* à Gannat, la Commission permanente autorise le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre attribué à la SARL BRUHAT-BOUCHAUDY à Chamalières.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE

▪ Actions collectives de formation professionnelle destinées à des personnes sans emploi (réponse aux besoins des entreprises) : rapport n° 35

(page 207 du rapport)

▪ Modification concernant une formation

La Commission permanente décide :

- de prendre acte des modifications suivantes :

- la durée de la formation "Concepteur-Réalisateur-Intégrateur Nouvelles Technologies" est d'une durée de 8 820 heures dont 2 100 heures en entreprise
- elle concerne un effectif indicatif de 12 personnes sans emploi et cela, sans incidence financière pour la collectivité

- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant correspondant à ces modifications.

- Nouvelles demandes de formation

La Commission permanente décide :

- d'attribuer à la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU PUY-EN-VELAY/YSSINGEAUX une subvention de 58 138 € en 2008 pour la formation d'un effectif indicatif de 12 personnes sans emploi au métier de "soudeur" pour la société GAGNE
- d'attribuer au GRETA DE RIOM-VOLVIC une subvention de 85 008 € en 2008 pour la formation d'un effectif indicatif de 16 personnes sans emploi au métier de "maroquinier" pour la MAROQUINERIE DE SAYAT
- d'attribuer à l'IFTAM une subvention de 38 988 € en 2008 pour la formation d'un effectif indicatif de 54 personnes sans emploi au métier "d'agent de parc d'exploration scientifique" pour VULCANIA
- d'attribuer au GRETA DES MONTS DU CANTAL une subvention de 30 814 € en 2008 pour la formation d'un effectif indicatif de 10 personnes sans emploi au métier de "téléconseiller-télévendeur" pour la société M.A.R.S.
- d'attribuer au GRETA DES MONTS DU CANTAL une subvention de 65 591,40 € en 2008 pour la formation d'un effectif indicatif de 28 personnes sans emploi aux métiers des réseaux de télécommunication pour la société ESCOT TÉLÉCOM (*Vote contre du groupe Vert et du groupe Communiste et Républicain*)
- d'attribuer au GRETA DU BASSIN DORE ALLIER une subvention de 54 800 € en 2008 pour la formation d'un effectif indicatif de 8 personnes sans emploi au métier de "développeur Windchill-PLM" pour la société PERCALL
- d'accorder aux bénéficiaires de ces actions de formations le statut de stagiaires de la formation professionnelle rémunérés
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les conventions tripartites correspondantes ainsi que leurs éventuels avenants.

(Abstention du groupe UPA sur l'ensemble du rapport).

- **Ateliers de pédagogie personnalisée : rapport n° 36**

(page 216 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer 459 875 € pour le financement de 70 750 heures stagiaires de formation
- d'attribuer 22 993 € au GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) pour couvrir les frais générés par la gestion du dispositif
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer une convention ainsi que ses éventuels avenants avec le GIP FORMATION CONTINUE - INSERTION PROFESSIONNELLE de l'Académie de Clermont-Ferrand qui répartira les heures et les subventions indiquées dans le rapport.

- **Lutte contre l'exclusion : rapport n° 37**

(page 219 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'apporter, en 2008, une aide de 26 000 € à l'association CHOM'ACTIF en faveur de l'accompagnement des bénéficiaires de l'atelier "Solidair'net"
- d'apporter, en 2008, une aide de 26 000 € à la MISSION LOCALE DU VELAY en faveur de l'accompagnement des bénéficiaires de l'atelier PRIM 2008
- d'accepter que les accompagnements aient pu débiter avant la présente décision
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec l'association CHOM'ACTIF à Clermont-Ferrand et la MISSION LOCALE DU VELAY les conventions correspondantes ainsi que leurs éventuels avenants.

▪ **Accueil, Information, Orientation : rapport n° 38**

(page 223 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une aide de 1 087 278 € aux missions locales et PAIO d'Auvergne mentionnées dans le rapport et répartie comme suit :
 - 580 370 € pour le financement de l'accueil, l'information, l'orientation de tous les jeunes auvergnats sortis du système scolaire et qui sont à la recherche d'un projet professionnel
 - 506 908 € pour le financement de l'accompagnement individualisé des jeunes bénéficiaires d'une action de formation par la Région Auvergne
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer les conventions correspondantes ainsi que leurs éventuels avenants.

▪ **Fonds d'aide à la mobilité et à la santé des jeunes : rapport n° 39**

(page 228 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer 275 000 € aux 15 missions locales et PAIO d'Auvergne mentionnées dans le rapport, soit 230 000 € pour l'aide à la mobilité et 45 000 € pour l'aide à la santé
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec ces organismes les conventions correspondantes ainsi que leurs éventuels avenants.

▪ **École de la Deuxième Chance (E2C) : rapport n° 40**

(page 231 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer :

- 190 000 € pour l'aide au fonctionnement de l'Association Régionale de l'E2C
- 20 000 € pour le paiement de la cotisation de l'Association Régionale de l'E2C
- 784 921 € pour l'achat de 101 parcours de formation pour les 4 plates-formes auvergnates de l'E2C et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec l'Association Régionale de l'École de la Deuxième Chance les conventions correspondantes ainsi que leurs éventuels avenants.

▪ **Investissement dans les organismes de formation : rapport n° 41**

(page 233 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 5 787,38 € au GRETA DU LIVRADOIS-FOREZ pour l'Atelier de Pédagogie Personnalisée d'Ambert et l'antenne de Saint-Amant-Roche-Savine, pour l'achat d'équipements pédagogiques
- d'attribuer une subvention de 2 197,25 € au GRETA DU VAL D'ALLIER et l'antenne de Langeac, pour l'achat d'équipements informatiques
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec les GRETA les arrêtés correspondants.

SERVICES COMMUNS

▪ **Information sur la formation : rapport n° 42**

(page 237 du rapport)

En complément des fonds du Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement, au titre du Contrat de projet et des fonds européens au titre du programme Euroguidance, la Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 130 000 € au CARIF-OREF Auvergne, dédiée à sa mission d'information sur la formation et d'animation pour la coopération des acteurs de l'AIOA.

▪ **Information-conseil sur la VAE : rapport n° 43**

(page 239 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 108 000 € au CARIF-OREF Auvergne, pour le fonctionnement du Centre de ressources régional sur la VAE, en 2008
- d'attribuer une subvention de 243 000 € à l'association régionale des CIBC d'Auvergne, pour le fonctionnement des Points-conseil en VAE en 2008.

▪ **Observatoire régional emploi-formation d'Auvergne : rapport n° 44**

(page 242 du rapport)

En complément des fonds du Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement, au titre du Contrat de projet, la Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 130 000 € au CARIF-OREF Auvergne, dédiée au fonctionnement et au programme d'études de l'Observatoire régional emploi-formation d'Auvergne.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, BOURSES ET RECHERCHE

▪ **Recherche et innovation technologique - Allocations de recherche - Comité Auvergne pour la Recherche et la Technologie - Allocations de docteur-ingénieur : rapport n° 45**

(page 245 du rapport)

- Allocations de recherche

La Commission permanente décide :

- d'accorder une allocation post-doctorale à Melle Haifa Benhajali
- de verser une aide de 40 000 € à l'INRA dont dépend l'étudiante
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer toute convention ou avenant nécessaire à la mise en œuvre de ce programme.

- Composition du Comité Auvergne pour la Recherche et la Technologie (C.A.R.T.)

La Commission permanente décide de donner mandat au Président du Conseil régional d'Auvergne pour désigner, sur proposition des organismes concernés, les nouveaux membres du C.A.R.T.

- Allocations de docteur-ingénieur

La Commission permanente décide :

- d'accorder une aide de 14 850 €, pendant 3 ans (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires aux budgets des années concernées) à Mme Milka Popova en lieu et place de celle attribuée à Melle Viviane Cassisa
- de verser cette aide à l'I.N.R.A. pour le compte de Mme Popova
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer, avec l'I.N.R.A., la convention ou l'avenant correspondant et passer tout acte nécessaire à la réalisation de ce programme.

DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC

▪ Contrats régionaux de développement durable du territoire : rapport n° 46

(page 249 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer à la commune de Montmarault une subvention de 248 755 € au titre du FRADDT-EPCI de la communauté de communes de la Région de Montmarault pour financer la construction d'une salle socio-culturelle
- d'attribuer à la commune de Vallon en Sully une subvention de 97 917 € au titre du FRADDT-EPCI de la communauté de communes du Val de Cher pour financer la réalisation d'un Espace à vocation sportive
- d'attribuer à la communauté de communes du Pays de Lévis une subvention de 75 000 € pour financer la construction d'une Maison de Pays
- d'attribuer à l'Association du Pays de Vichy-Auvergne une subvention de 25 000 € pour financer la 2^{ème} année d'animation, de suivi et d'évaluation du Contrat « Auvergne + » du Territoire de Projet de Vichy-Auvergne
- d'accepter l'annulation de la subvention de 73 000 € attribuée à la communauté de communes de Sioule, Colettes et Bouble pour financer le parc acrobatique en hauteur « Mont Oz Arbres » et d'attribuer une subvention de 85 366 € à cette même communauté de communes pour financer ce même projet
- d'attribuer à la communauté de communes du Pays de Lapalisse une subvention de 104 297 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer le Relais de Service Public de Lapalisse
- d'attribuer une subvention de 166 067 € à la communauté de communes en Pays Saint-Pourcinois au titre du FRADDT-EPCI afin de financer les acquisitions foncières (secteur 3 industriel) de la zone d'activités "Les Jalfrettes" à Saint-Pourçain-sur-Sioule
- d'attribuer à l'Association pour le Développement du Pays d'Aurillac une subvention de 25 000 € pour financer la 3^{ème} année d'animation, de suivi et d'évaluation du Contrat "Auvergne +" du Pays d'Aurillac
- d'attribuer à la communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac une subvention de 300 000 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer l'extension du village d'entreprises de Tronquières
- d'attribuer à la communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac une subvention de 100 000 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer la pépinière de logements sur la Contie à Marmanhac
- d'attribuer à la communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac une subvention de 168 000 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer une zone de spectacle et d'exposition extérieure du Prisme
- d'attribuer à la commune de Naucelles une subvention de 150 000 € au titre du FRADDT-EPCI de la communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac pour financer le centre omnisports de la Vallée de l'Authre
- d'attribuer une subvention de 165 000 € à la communauté de communes de Cère et Goul en Carladès au titre du FRADDT-EPCI afin de financer la création de 11 Habitations Légères et de Loisirs et une subvention de 52294 € afin de financer la modernisation des 3 campings
- d'attribuer à la communauté de communes de Cère et Goul en Carladès une subvention de 32 500 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer l'émergence d'une politique culturelle communautaire
- d'attribuer à la Commune d'Arnac une subvention de 36 500 € au titre du FRADDT-EPCI de la communauté de communes de Laroquebrou pour financer le multiple rural à Arnac
- d'attribuer à la communauté de communes du Pays de Maurs une subvention de 2 628 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer l'étude sur la politique culturelle intercommunale
- d'attribuer à la communauté de communes du Pays de Maurs une subvention de 220 952 € au titre du FRADDT-EPCI de pour financer l'aménagement d'un pôle enfance

- d'attribuer à la communauté de communes du Pays de Maurs une subvention de 45 000 € au titre du FRADDT-PAYS pour financer le manège équestre couvert
- d'attribuer à la commune de Junhac une subvention de 12 000 € au titre du FRADDT-EPCI de la communauté de communes du Pays de Montsalvy pour financer le multiservice rural à Junhac
- d'attribuer à la commune de Bort-les-Orgues une subvention de 300 000 € au titre du FRADDT-EPCI de la communauté de communes de Bort-Lanobre-Beaulieu pour financer la restructuration de la piscine de Bort-les-Orgues
- d'attribuer à la commune d'Escorailles une subvention de 12 000 € au titre du FRADDT-EPCI de la communauté de communes du Pays de Salers pour financer l'acquisition du logement du multiple rural
- d'attribuer à la communauté de communes de Sumène Artense une subvention de 5 867 € au titre du FRADDT-PAYS pour financer le poste d'accueil pour 2007, à compter du 1er mai 2007
- d'attribuer à la commune de Champagnac une subvention de 155 000 € au titre du FRADDT-EPCI de la communauté de communes de Sumène Artense pour financer la réalisation d'une pépinière d'entreprises
- d'attribuer à l'Association du Pays de Saint-Flour Haute Auvergne une subvention de 10 000 € au titre du FRADDT-PAYS pour financer la réalisation d'une étude pour la valorisation du lait en Planèze
- d'attribuer à la commune de Chaudes-Aigues une subvention de 253 281 € au titre du FRADDT-EPCI de la communauté de communes de Caldaguès Aubrac pour financer la création d'un hôtel restaurant haut de gamme dans le château du Couffour
- d'attribuer à la communauté de communes du Pays de Massiac une subvention de 8 000 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer l'aménagement d'une école de musique
- d'attribuer à la communauté de communes du Pays de Murat une subvention de 18 750 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer l'acquisition d'un ancien hôtel restaurant afin de le transformer en logements
- d'attribuer à la communauté de communes du Pays de Pierrefort une subvention de 190 500 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer l'aménagement d'un office culturel médiathèque
- d'attribuer à la communauté de communes des Marches du Velay une subvention de 287 200 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer l'aménagement d'un CLSH à Monistrol-sur-Loire
- d'attribuer à la communauté de communes des Sucs une subvention de 10 000 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer une étude habitat
- d'attribuer à la commune d'Yssingeaux une subvention de 140 000 € au titre du FRADDT-EPCI de la communauté de communes des Sucs pour financer l'aménagement du 1^{er} étage de la Maison des Sports et des Loisirs
- d'accepter l'annulation de la subvention de 7 300 € attribuée à la communauté de communes du Plateau de la Chaise-Dieu (43) pour financer l'étude relative au projet d'aménagement de l'arboretum de Charvols et d'attribuer une subvention de 7 300 € à cette même communauté de communes pour financer la réalisation de la 1^{ère} tranche de travaux du projet d'aménagement de l'Arboretum de Charvols à Malvières (43)
- d'attribuer à la communauté de communes de l'Emblavez une subvention de 206 700 € pour financer la construction d'un Centre culturel et multimédia à Vorey-sur-Arzon
- d'attribuer à la commune de Rosières une subvention de 43 360 € au titre du FRADDT-EPCI de la communauté de communes de l'Emblavez pour financer la création d'une bibliothèque à Rosières
- d'attribuer à la commune de Beaulieu une subvention de 5 550 € au titre du FRADDT-EPCI de la communauté de communes de l'Emblavez pour financer la création d'une bibliothèque à Beaulieu
- d'attribuer à la commune de Chomelix une subvention de 46 965 € au titre du FRADDT-EPCI de la communauté de communes du Pays de Craponne pour financer la création d'un commerce multiservices
- d'attribuer à la commune de Julliangues une subvention de 33 000 € au titre du FRADDT-EPCI de la communauté de communes du Pays de Craponne pour financer la création d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement
- d'attribuer à la communauté de communes du Meygal une subvention de 22 308 € au titre du FRADDT-PAYS pour financer la valorisation des grands sites volcaniques dans le cadre de l'opération "Volcans en liberté"

- d'attribuer à la communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles une subvention de 7 150 € au titre du FRADDT-PAYS pour financer une étude d'interprétation des sites volcaniques dans le cadre de l'opération Volcans en liberté
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec l'Association du Pays d'Ambert-Livradois-Dore-Forez (63) la convention d'animation du dispositif "Réseaux Cap Actif" (groupe local d'Ambert) ; d'attribuer à l'Association du Pays d'Ambert-Livradois-Dore-Forez (63) une subvention de 8 000 € au titre du FRADDT-PAYS pour financer la 1^{ère} année d'animation du dispositif "Réseaux Cap Actif" (groupe local d'Ambert) et de verser 50 % de la somme à la signature de la convention sur présentation du contrat de travail et de la fiche de poste de l'animateur
- d'attribuer à la communauté de communes du Pays d'Olliergues une subvention de 20 000 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer l'acquisition rénovation d'un immobilier industriel locatif
- d'attribuer au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement des Combrailles une subvention de 406 256 € au titre du FRADDT-PAYS et du FRADDT-EPCI de différentes communautés de communes pour financer la dernière tranche du Manoir de Veygoux
- d'attribuer à la commune de Saint-Gervais une subvention de 13 000 € au titre du FRADDT-EPCI de la communauté de communes Cœur de Combrailles pour financer l'acquisition de matériel pour le concours charolais de Saint-Gervais d'Auvergne
- d'attribuer à la communauté de communes de Haute Combraille une subvention de 340 000 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer la réalisation d'une halle de sports à Pontaurmur
- d'attribuer à la communauté de communes Manzat Communauté une subvention de 8 820 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer une étude pour l'aménagement de l'ancienne école Sainte-Madeleine en médiathèque
- d'attribuer à la communauté de communes Sioulet Chavanon une subvention de 230 000 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer la construction d'un bâtiment industriel pour accueillir une plate-forme bois sur la ZAE de Chadeau
- d'attribuer au Syndicat d'études et de Programmation de l'Agglomération Clermontoise (SEPAC) une subvention de 25 000 € pour financer la 2^{ème} année d'animation, de suivi et d'évaluation du Contrat "Auvergne +" du Pays du Grand Clermont et d'accepter que la 1^{ère} année et la 2^{ème} de l'animation aient pu être engagées avant la décision attributive de subvention
- d'attribuer à la communauté de communes Allier Comté Communauté une subvention de 20 131 € au titre du FRADDT-EPCI, pour financer l'aménagement de 2 logements locatifs place de la République à Vic-Le-Comte
- d'attribuer à la commune de Busséol une subvention de 24 000 € au titre du FRADDT-EPCI de la communauté de communes Allier Comté Communauté, pour financer l'aménagement de deux logements locatifs dans le Bourg
- d'attribuer à la communauté de communes Les Cheires une subvention de 9 540 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer la mise en œuvre du plan de gestion des Gorges de la Monne
- d'attribuer à la communauté de communes Les Cheires une subvention de 18 098 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer la mise en œuvre de la 1^{ère} phase du plan de gestion des Coteaux de la Serre
- d'attribuer à la communauté de communes Les Cheires une subvention de 6 724 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer l'acquisition d'un véhicule de portage de repas
- d'attribuer à la communauté de communes Gergovie Val d'Allier une subvention de 16 000 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer l'acquisition de deux véhicules de portage de repas
- d'attribuer à la communauté de communes Riom Communauté une subvention de 34 000 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer la réalisation d'un multiple rural à La Moutade
- d'attribuer à la communauté de communes Riom Communauté une subvention de 12 500 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer l'aménagement de la coulée verte de l'Ambène
- d'attribuer à la communauté de communes Riom Communauté une subvention de 720 000 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer la construction d'un centre de tennis couvert
- d'attribuer à la commune de Riom une subvention de 104 000 € au titre du FRADDT-EPCI de la communauté de communes Riom Communauté pour financer la 1^{ère} tranche de la requalification urbaine de l'îlot Jost-Pasquier

- d'attribuer à la communauté de communes Volvic Sources et Volcans une subvention de 300 000 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer la restructuration du Centre d'hébergement collectif Clair Matin à Saint-Ours-les-Roches
- d'attribuer à la communauté de communes Bassin Minier Montagne une subvention de 61 000 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer son schéma de desserte forestière
- d'attribuer à la communauté de communes Issoire Communauté une subvention de 1 033 791 € (150 500 € au titre du FRADDT-PAYS et 883 291 € au titre du FRADDT-EPCI) pour financer le stade nautique d'Issoire
- d'attribuer à la commune de Meilhaud une subvention de 7 268 € au titre du FRADDT-EPCI de la communauté de communes Issoire Communauté pour financer la création de 2 logements locatifs situés dans le bourg
- d'attribuer à la commune de Sugères une subvention de 8 755 € au titre du FRADDT-EPCI de la communauté de communes du Pays de Sauxillanges pour financer la création d'un logement locatif dans l'ancienne poste
- d'attribuer à la commune de Saint-Jean-en-Val une subvention de 8 260 € au titre du FRADDT-EPCI de la communauté de communes du Pays de Sauxillanges pour financer la création d'un logement locatif dans l'immeuble de la Mairie
- d'attribuer à la communauté de communes du Massif du Sancy une subvention de 200 000 € au titre du FRADDT-PAYS pour financer le pôle aquatique du Sancy à la Bourboule
- d'attribuer à la communauté de communes de Rochefort Montagne une subvention de 23 180 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer la création pôle d'accueil petite enfance à Nébouzat
- d'attribuer à la communauté de communes Sancy Artense une subvention de 18 239 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer la création d'une maison de services à la Tour d'Auvergne
- d'attribuer à la communauté de communes Sancy Artense une subvention de 207 240 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer la création d'une pépinière d'entreprises à Saint-Julien-Puy-Lavèze
- d'attribuer à la communauté de communes Entre Dore et Allier une subvention de 11 250 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer l'étude de mise en coordination des services de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse
- d'attribuer à la communauté de communes "Entre Dore et Allier" une subvention de 421 473 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer le pôle commercial de proximité de Crevant-Laveine et une subvention de 46 405 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer la création du logement des futurs entrepreneurs
- d'attribuer à la communauté de communes de la Montagne Thiernoise une subvention de 320 000 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer le Centre d'accueil pour enfants et jeunes de La Planche à Viscomtat
- d'attribuer au SIVOM du canton de Viverols une subvention de 3 724 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer l'acquisition d'un véhicule de portage de repas.

▪ **Revitalisation du patrimoine rural : rapport n° 47**

(page 325 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 26 568 € à la commune d'ARRONNES (03), pour financer la réhabilitation de la Maison Gamet
- 36 000 € à la commune de LA CHAPELLE (03), pour financer la transformation d'un bâtiment communal en Maison des Associations
- 36 000 € à la commune de LA GUILLERMIE (03), pour financer la transformation d'un bâtiment communal en Maison des Associations
- 40 800 € à la commune de MONTCOMBROUX-LES-MINES (03), pour financer la réhabilitation d'un immeuble en centre bourg pour y installer un bar avec restauration rapide
- 60 000 € à la commune de TARGET (03), pour financer la réhabilitation d'un immeuble en centre bourg pour y installer un commerce
- 29 924 € à la commune de CHARENSAT (63), pour financer la réhabilitation d'une grange sur le site des Gourillats pour y installer un centre d'éducation au développement durable.

La Commission permanente décide d'accepter que ces opérations aient pu être engagées avant la présente décision.

POLITIQUE RÉGIONALE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT ET DE LA VILLE

▪ **Politique de la ville et de requalification urbaine : rapport n° 48**

(page 333 du rapport)

Dans le cadre du programme "Requalification urbaine", la Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 664 270 € à la ville de THIERS (63), pour financer l'aménagement de la place Antonin Chastel et d'accepter le démarrage anticipé des travaux.

▪ **Création d'habitat en milieu rural : rapport n° 49**

(page 335 du rapport)

Au titre de l'action "Logement public rural", la Commission permanente décide de répartir un montant global de subventions de 60 380 € entre les différents bénéficiaires indiqués dans le rapport et d'accepter le démarrage anticipé des opérations de la commune de MONTAIGUËT-EN-FOREZ (03), de la communauté de communes du PAYS D'AMBERT (63), et de la commune de MEILHAUD (63).

Au titre de l'action "Installations de nouveaux entrepreneurs ruraux", la Commission permanente décide de répartir un montant global de subventions de 128 430 € entre les différents bénéficiaires indiqués dans le rapport et d'accepter le démarrage anticipé de l'opération de la commune de COLTINES (15).

▪ **Association Régionale Auvergne de l'Union Sociale pour l'Habitat - A.R.A.U.S.H. : rapport n° 50**

(page 340 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 7 500 € à l'ASSOCIATION RÉGIONALE AUVERGNE DE L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT (A.R.A.U.S.H.), pour le paiement du solde de la convention d'animation signée en 2006 et d'accepter que l'opération ait pu être engagée avant la présente décision.

ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ÉNERGIES

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES

▪ **Politique de l'énergie - Plan bois-énergie : rapport n° 51**

(page 341 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer un montant global de subventions de 647 822 € destinées à financer les opérations indiquées dans le rapport, soit 456 325 € à des sociétés privées et 191 497 € à des collectivités
- d'annuler les subventions suivantes, relatives au financement de réseaux de chaleur au bois et de désaffecter les crédits afférents :
 - 220 000 € pour la commune de Rochefort Montagne, financés par décision du 10 avril 2006
 - 108 800 € pour la communauté de communes de Haute-Combraille, financés par décision du 10 avril 2006.

▪ **Politique de l'énergie - Études Énergie - Plan Soleil : rapport n° 52**

(page 349 du rapport)

▪ Études Énergies

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 885 € à la communauté de communes de Gannat, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'une étude de schéma éolien
- 3 622 € à la communauté de communes du Pays d'Huriel, pour la réalisation d'une étude de schéma éolien.

▪ Plan Soleil

La Commission permanente décide de transférer la subvention de 34 400 € attribuée par arrêté du 9 juillet 2007 au Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz de l'Allier (SIEGA) pour l'installation d'un générateur photovoltaïque sur le centre omnisports du collège de Bellenaves, au bénéfice du Syndicat Intercommunal d'Équipement Scolaire et Sportif (SIESS) du collège de Bellenaves, maître d'ouvrage de cette opération.

▪ **Politique de l'eau - Contrats de rivière et de lacs - Contrats territoriaux - SAGE : rapport n° 53**

(page 352 du rapport)

▪ Contrat territorial de l'Auzon (63)

La Commission permanente décide :

- d'approuver le principe d'une participation régionale au financement de l'étude diagnostic préalable au contrat territorial de l'Auzon
- d'attribuer une subvention de 21 528 € au Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre.

Cette étude préalable devra aboutir à un programme d'actions permettant de progresser significativement vers l'objectif d'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques du bassin versant de l'Auzon fixé à l'horizon 2015 par la Directive Cadre sur l'Eau.

▪ Contrat de rivière Haute-Dordogne (15,63)

La Commission permanente décide :

- d'approuver le principe d'une participation régionale au programme agricole du contrat de rivière Haute-Dordogne, selon les modalités présentées au sein de ce rapport
- de verser une subvention de 7 770 € à l'Établissement Public Territorial de Bassin de la Dordogne (ÉPIDOR), pour soutenir la 1ère année de la mission de coordination de ce programme agricole et d'autoriser la prise en compte des dépenses réalisées antérieurement à la présente décision.

La demande de versement de cette subvention devra être transmise à la Région Auvergne avant le 31 décembre 2008.

▪ Contrat pour la restauration de la qualité des eaux et la maîtrise des impacts de la fréquentation des lacs emblématiques des territoires du parc (2008-2012)

Conformément à l'engagement de la Région Auvergne dans le cadre de la convention d'objectifs triennale 2007/2009 signée avec le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et au titre du programme "Contrats de rivières et de lacs", la Commission permanente décide :

- d'approuver le principe de la participation régionale au contrat pour la restauration de la qualité des eaux et la maîtrise des impacts de la fréquentation de 14 lacs emblématiques du Parc des Volcans sur la période 2008 – 2012
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, les Agences de l'Eau la convention cadre correspondante
- d'accorder au titre du premier volet 2008 – 2010 au Parc des Volcans :
 - 3 150 € pour soutenir les travaux de restauration des berges du lac Servières et d'élimination de la Renouée du Japon sur le lac de Guéry
 - 34 125 € pour soutenir les travaux liés à la maîtrise de la fréquentation sur ces mêmes lacs.

▪ **Dérogations au règlement financier et comptable : rapport n° 54**

(page 362 du rapport)

La Commission permanente décide de déroger au règlement financier et comptable de la Région Auvergne et d'accorder un délai supplémentaire d'un an en faveur des opérations mentionnées dans le rapport.

(Mme Agnès Mollon ne participe pas au vote).

COMMUNICATIONS ET TRANSPORTS

▪ **Exploitation des transports collectifs d'intérêt régional - Modification de l'offre : rapport n° 55**

(page 365 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'approuver la suppression des lignes routières TER Bort-les-Orgues/Mauriac/Aurillac et Pleaux/Aurillac
- d'approuver la création de services routiers TER sur la relation Mauriac/Clermont-Ferrand
- d'intégrer ces modifications dans la future convention d'exploitation entre la Région Auvergne et la SNCF qui prendra effet au 1^{er} janvier 2009.

(Vote contre du groupe Vert).

▪ **Équipements ferroviaires et de transports collectifs - Pôles intermodaux et gares : rapport n° 56**

(page 367 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'approuver les aménagements sur le domaine RFF dans les gares suivantes : Le Rouget, Arvant, Aurec, Bas-Monistrol, Retournac, Vorey, Lezoux, Thiers et Vertaizon
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les conventions définissant les modalités de mise en œuvre de ces aménagements et leurs éventuels avenants.

▪ **Transports collectifs d'intérêt régional - Actions de communication - Radio France Bleu Pays d'Auvergne : rapport n° 57**

(page 369 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de reconduire pour 2008 les rendez-vous d'information pour un coût annuel de 10 000 € HT
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les conventions permettant la mise en œuvre de ce service avec Radio France Bleu Pays d'Auvergne et la SNCF, ainsi que leurs éventuels avenants.

CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

▪ **Aménagement de salles de cinéma : rapport n° 58**

(page 371 du rapport)

La Commission permanente décide de modifier la dépense subventionnable relative à la subvention de 35 000 € accordée le 12 mars 2007 à l'EUROL CINÉMA LE PRÉ BOURGES, pour la restructuration de la salle de cinéma à Mauriac, en la ramenant de 926 900 € à 800 000 € HT.

▪ **Projets culturels de territoire : rapport n° 59**

(page 373 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 5 500 € au SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU PAYS D'ISSOIRE VAL D'ALLIER SUD, cette aide correspondant à 11 mois de la 2^{ème} année de l'aide régionale
- 4 000 € à la communauté de communes ENTRE CÈRE ET RANCE, cette aide correspondant à 20 % du salaire du poste d'agent de développement culturel pour les 8 premiers mois de l'année 2008
- 7 500 € à la communauté de communes du PAYS GENTIANE, pour le financement du poste d'agent de développement culturel correspondant à la 1^{ère} année de l'aide régionale et d'autoriser que l'embauche ait eu lieu avant la présente décision.

▪ **Spectacle vivant : création et diffusion : rapport n° 60**

(page 375 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 10 000 € à BRUT DE BÉTON PRODUCTION, pour l'organisation de la manifestation *Mémoire 1978-2008 : 30 ans de théâtre ordinaire*.

▪ **Festivals emblématiques : rapport n° 61**

(page 377 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer une subvention de 170 000 € à l'ASSOCIATION SAUVE QUI PEUT LE COURT MÉTRAGE, pour l'organisation du 30^{ème} Festival du Court Métrage de Clermont-Ferrand et du 23^{ème} Marché du Film Court.

▪ **Associations culturelles à vocation régionale : rapport n° 62**

(page 379 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 640 000 € à l'association LE TRANSFO ART ET CULTURE EN AUVERGNE, pour le financement de ses activités 2008.
(Abstention du groupe UPA).

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

▪ **Emplois-tremplins : rapport n° 63**

(page 381 du rapport)

- Modification de temps de travail

La Commission permanente décide :

- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 1 à la convention du 23 janvier 2006 conclue avec l'association SOURCE
- de modifier les subventions correspondant aux 2^{ème} et 3^{ème} années d'aide qui doivent être fixées respectivement à 10 628,40 € et 5 713,60 € en tenant compte de cette évolution du temps de travail de la salariée et d'un trop perçu de 1 372 €.

- Création d'emplois tremplins

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec chaque association et bénéficiaire présentés dans le rapport les conventions relative à la création d'emplois tremplins.

▪ **Vie associative : rapport n° 64**

(page 396 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 3 000 € au SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS DU 63 pour lui permettre de mener à bien les trois événements citoyens et sportifs présentés dans le rapport
- 2 000 € à la LIGUE D'AUVERGNE DE JUDO, lauréate du prix de la Région Auvergne dans le cadre de l'appel à projet "Fais-Nous Rêver", catégorie "Sport, Prévention et Citoyenneté", pour mener à bien son opération à destination des jeunes du quartier de la Fontaine du Bac.

▪ **Culture scientifique, éducation et prévention : rapport n° 65**

(page 399 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 2 000 € à l'association OLYMPIADES CHIMIE AUVERGNE, pour l'organisation de la 24^{ème} édition de cette manifestation et participer ainsi à la remise du prix attribué au candidat méritant
- 1 500 € à chacun des quatre COMITÉS DÉPARTEMENTAUX DU PRIX DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION (ALLIER, CANTAL, HAUTE-LOIRE ET DU PUY-DE-DÔME), pour l'organisation du concours 2008 du Prix de la Résistance et de la Déportation, soit une subvention globale de 6 000 €.

SPORT ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

▪ **Équipements sportifs : rapport n° 66**

(page 401 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 200 000 € à la communauté de communes ISSOIRE COMMUNAUTÉ, pour participer au financement du centre nautique intercommunal Antonin Gaillard à Issoire
- 1 000 000 € à la communauté de communes du SANCY, pour participer au financement du centre aquatique du Sancy à La Bourboule

- 400 000 € à la communauté de communes du HAUT LIGNON, pour participer au financement du centre sportif intercommunal des Bretschs au Chambon-sur-Lignon
 - 300 000 € à la commune de NAUCELLES, pour participer au financement du centre omnisports de la Vallée de l'Authre
- et d'accepter le démarrage anticipé de ces opérations.

▪ **Formation sportive et technique : rapport n° 67**
(page 401 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 100 000 € au COMITÉ TERRITORIAL D'AUVERGNE DE RUGBY, pour participer à la construction de son nouveau siège social et d'accepter le démarrage anticipé des travaux.

▪ **Manifestations sportives de haut niveau : rapport n° 68**
(page 414 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 800 € au club L'ÉTOILE DE CHAMALIÈRES, pour l'organisation d'un challenge minimes garçon, France et région et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision
- 30 000 € au CLERMONT ATHLÉTISME AUVERGNE, pour l'organisation du 3^{ème} meeting international d'athlétisme de Clermont-Ferrand et d'agréer les termes de la convention jointe au rapport
- 2 000 € au CLUB D'ACTIVITÉ SUBAQUATIQUE DE CHAMALIÈRES, pour l'organisation de la 10^{ème} journée de l'apnée et la Coupe de France 2008.

FINANCES, FONDS EUROPÉENS ET RELATIONS INTERNATIONALES

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

▪ **Jeunes, solidarité internationale : rapport n° 69**
(page 421 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer un montant global de 5 300 € aux projets présentés par le lycée *Albert Einstein* à Montluçon, le bureau des étudiants de l'IFIS de Montluçon et l'association des étudiants en soins infirmiers d'Aurillac.

▪ **Coopération avec la Bosnie-Herzégovine et les Balkans : rapport n° 70**
(page 427 du rapport)

La Commission permanente décide

- d'attribuer une subvention de 44 000 € à Caritas International Belgique pour la mise en œuvre du programme de renforcement d'une agriculture durable en lien avec l'écotourisme sur la commune de Fojnica (Canton de Bosnie-Centrale)
- de réserver un crédit de 19 500 € destiné au financement du programme de formation aux métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme mis en œuvre en 2008 par le lycée général des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme de Chamalières, en partenariat avec le Centre Thermal REUMAL de Fojnica (Canton de Bosnie-Centrale).

▪ **Coopération avec le Mali : rapport n° 71**

(page 431 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 48 000 € à l'association TETRAKTYS au titre de la 1ère phase d'aménagement touristique (2007-2008) des Cercles de Goundam, Diré et Niafunké (Mali)
- 20 000 € à la communauté de communes du Pays d'Huriel (03) pour l'opération de réhabilitation de la structure d'hébergement touristique de Dofana (Mali – Cercle de Niafunké).

▪ **Coopération avec Madagascar : rapport n° 72**

(page 434 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de réserver un crédit de 15 000 € pour le financement, pour 2008, de la création d'un poste de volontaire du progrès à Antsirabe (Madagascar) dans le cadre de la coopération décentralisée avec la Région Vakinankaratra
- d'attribuer une subvention de 800 € à l'Alliance Franco-Malgache d'Antsirabe pour une formation à la langue malgache dispensée au Volontaire du progrès précité
- de réserver un crédit de 8 000 € destiné au financement, en 2008, de la formation du médecin-chef du Centre de crénothérapie et du thermalisme d'Antsirabe à la Faculté de Médecine de Clermont-Ferrand.

COOPÉRATION INTERRÉGIONALE

▪ **FUToURISM : rapport n° 73**

(page 437 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le versement de la somme de 50 186,02 € à l'organisme grec partenaire du programme FUToURISM.

▪ **Eau, tourisme solidaire et volcans : rapport n° 74**

(page 438 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à engager la procédure permettant au Conseil régional d'Auvergne de renouveler l'adhésion à l'association SOLEAUVERGNE et de lui verser la cotisation annuelle fixée à 10 €
- d'attribuer une subvention de 30 000 € à l'association SOLEAUVERGNE lui permettant de mener à bien ses actions
- d'approuver le texte de la convention jointe au rapport, relative aux objectifs que fixe le Conseil régional à l'association ainsi qu'aux moyens matériels qui lui sont mis à disposition
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer cette convention
- d'attribuer une subvention de 20 000 € à CITÉS UNIES FRANCE, destinée au financement du fonctionnement de la plate-forme de coopération internationale des collectivités locales en faveur d'une économie solidaire du tourisme, somme qui sera versée selon les modalités prévues par la convention à valider pour 2008.

GESTION DÉLÉGUÉE DES FONDS EUROPÉENS

▪ **Subvention globale Fonds Social Européen (FSE) - Validation de la saisie des données sur le logiciel de gestion des fonds européens Présage : rapport n° 75**

(page 449 du rapport)

La Commission permanente décide de valider les montants financiers liés à la rémunération des stagiaires au titre du Fonds Social Européen et saisis sur Présage, afin d'ajuster les données prévisionnelles agréées précédemment lors des différentes commissions permanentes des années 2004, 2005 et 2006.

FINANCES - MOYENS GÉNÉRAUX - GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX

▪ **Location de locaux pour les services de la Région : rapport n° 76**

(page 453 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de valider le programme consistant à réaliser des travaux d'adaptation de locaux situés 7 rue Cataroux à Clermont-Ferrand en locaux à usage tertiaire
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer le bail de location, procéder au règlement des frais d'agence et engager toute démarche pour la réalisation de travaux.

▪ **Marché 05-743 : lot 4 : interconnexion des sites : avenant n° 3 : raccordement du CESR : rapport n° 77**

(page 454 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 3 au lot n° 4 du marché 05-743 conclu avec France Télécom, pour un montant de 5 200 € HT, relatif au raccordement du site du CESR sur le réseau informatique de la Région.

▪ **Avenants aux conventions du 11 décembre 2006 signées entre la Région et CDC Numérique et conventions Proximités et SPL avec les intercommunalités d'Auvergne : rapport complémentaire**

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer :

- les avenants aux conventions de partenariat relatives au déploiement des services en ligne dits "Service Public Local" et "Proximités" (ex Mercator)
- les conventions de partenariat relatives au déploiement des services en ligne dits "Service Public Local" et "Proximités" (ex Mercator) avec les collectivités locales et acteurs publics d'Auvergne.

Ces avenants et conventions ne présentent pas d'incidence financière pour le Conseil régional et s'intègrent au budget général des programmes Service Public Local et Proximités. Toute modification des modalités financières relative à ces programmes est encadrée comme devant faire l'objet d'un nouvel avenant ou d'une nouvelle convention.

▪ **Vulcania II - Aménagement de la voirie petit train : rapport complémentaire**

La Commission permanente décide de confirmer la décision de la Commission d'Appel d'Offres pour ce projet d'avenant et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant n° 2 au marché n° 07TMV008 – "VULCANIA II – Aménagement voirie petit train".

(Vote contre du groupe Vert).

▪ **Mandats spéciaux : rapport complémentaire**

La Commission permanente décide de confier plusieurs mandats spéciaux, à titre de régularisation, à Mme Yvette MERCIER, M. Jacques MIZOULE, M. Pierre POMMAREL et Mme Pascale SEMET.